

Vendredi

06

Décembre
2019

Les infos en ligne du SNUipp 63



A l'issue de la négociation préalable

Préavis de grève jusqu'au 21 février 2020

De façon pratique, ce préavis permet aux enseignants qui souhaiteraient reconduire la grève du 5 décembre ou celle des jours à venir, de le faire en toute légalité.

Retrouvez notre article [« Faire grève »](#).

A l'issue de la négociation préalable du 21 novembre, le SNUipp-FSU a confirmé le dépôt d'un préavis de grève pour les personnels des écoles ... à compter du **5 décembre 2019 jusqu'au 21 février 2020**.

Voici les motifs de la grève portés lors de la négociation :

- le projet de réforme des retraites du gouvernement est particulièrement pénalisant pour les enseignant-es du premier degré pour qui le montant de la pension pourrait subir une baisse importante et inacceptable pour plusieurs raisons ;
- l'instauration d'un système par points supprimerait le calcul de la pension sur la rémunération détenue depuis 6 mois qui avait une justification (Fonction publique de carrière) ; la prise en compte des cotisations retraite sur l'ensemble de la carrière serait extrêmement défavorable en raison de salaires très bas en début et milieu carrière (voir comparaison avec les autres corps de la FP et avec les pays de l'Union européenne) ;
- la modification des bonifications liées aux enfants et la suppression de certaines d'entre elles seraient défavorables dans pratiquement tous les cas et amplifieraient les inégalités femmes/hommes.
- un système par points serait également pénalisant pour les agents contractuels de la Fonction publique qui ne bénéficient pas d'une garantie d'emploi et dont le recrutement est tributaire du besoin.
- L'allongement de la durée des carrières aurait un impact négatif sur les conditions de travail et la santé des agents, qui ne bénéficient pas d'une réelle médecine de prévention.
- Les enseignant-e-s des écoles sont pénalisé-e-s car ils ne peuvent pas prendre leur retraite dès le jour de leur anniversaire, et doivent attendre la rentrée scolaire suivante. Le droit à partir à l'âge d'ouverture des droits doit être assuré, au même titre que l'ensemble des autres salarié-e-s et fonctionnaires.

La représentante de la DGRH n'a apporté aucune réponse sur les conséquences de la mise en place d'un système par points. Elle a souligné que les discussions avec le gouvernement n'étaient pas

terminées, que des négociations sur des améliorations de carrière avaient débuté. Elle a repris un engagement du gouvernement de « maintenir pour les enseignant-e-s le même niveau de pension que pour les corps équivalents de la Fonction publique, les attachés notamment ».

Concernant les conséquences de l'allongement des carrières, nous avons souligné qu'il y avait déjà un impact très négatif. La profession souffre car plus de 30% des enseignant-e-s du premier degré contrairement aux autres catégories partent en retraite avec une décote sur une pension qui est loin d'être mirobolante. Bien souvent, cela ne relève pas d'un choix mais d'un ras-le-bol, conséquence de conditions de travail très dégradées. Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de mettre en place très rapidement des dispositifs d'aménagement de fins de carrière.

Réponse apportée : « nous ferons remonter mais ce sont des dispositifs à créer qui concernent l'interministériel ».

Sur le dernier point, nous avons insisté sur l'injustice d'une interdiction d'un départ en cours d'année notamment quand il y a une promotion et que les dossiers retraite sont à demander 10 à 12 mois avant la date de retraite (ce qui est abusif : le délai est de 6 mois).

Le SNUipp-FSU continue de demander l'abrogation de cette disposition législative et, que les demandes d'annulation de retraite soient facilement accordées.

Réponse apportée : « Depuis la rentrée, les dossiers de retraites sont gérés par le Service de Retraite de l'Etat, les Dasen n'ont plus la main. » La DGRH étudie le problème.



**UNE MEILLEURE RÉPARTITION
DES RICHESSES POUR
UN FINANCEMENT
ÉQUITABLE DES RETRAITES**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr